

une mineure mise à la porte ...

Par **boutdechou22**, le **19/01/2005** à **18:49**

Bonjour à tous,

Ma petite voisine de 16 ans et demi vient d'apprendre qu'elle est enceinte.
Ses parents et les parents de son petit ami ne veulent pas de cette grossesse.
Sa mère l'a donc emmené au Planning Familial afin de mettre en route un IVG, si la petite ne s'y résoud pas, elle la mettra à la porte.
En prévision, elles ont vu une assistante sociale qui pourra le cas échéant, si elle décide de mener sa grossesse à terme lui trouver de la place dans un foyer.

Sans rentrer dans un débat "moralité et cie", la petite ne sait que faire.
En effet, à l'échographie de datation, il lui a été indiqué une grossesse gémellaire.
Une IVG est dure à supporter moralement. Habituellement tous les discours anti-IVG nous disent que l'on tue un être humain.
Comme toute personne de sexe féminin, le choix est dur à prendre.

Mais, dans ce cas précis, elle devra "tuer" deux petits êtres.

Elle ne veut plus de cet IVG, mais juridiquement, que peut-elle faire, elle n'est que mineure ?

Merci de vos réponses, elle doit se présenter vendredi à l'hôpital.

Par **Olivier**, le **19/01/2005** à **19:32**

On ne peut pas l'obliger à garder les enfants ou à avorter. après c'est à elle de voir selon ses possibilités, d'en discuter bien sûr avec le papa (parce que ça le concerne aussi...) et pis de prendre sa décision entre elle et elle, le problème n'est en aucun cas juridique !

Celà dit je trouve honteux de la part des parents de vouloir la virer parce qu'elle est enceinte, alors que leur rôle devrait plutôt être de la soutenir et de l'aider à mener à bien cet heureux évènement...

Bref à titre personnel je ne me prononce pas sur le sujet, c'est à elle de décider (mais si jamais elle les garde et que ses parents la virent je lui conseille de les attaquer pour obtenir une pension alimentaire, y'a pas de raison !)

Par **Ahmed**, le **19/01/2005** à **19:54**

Bonsoir !

Après la 12è semaine de grossesse, l'IVG est interdit.

Par **germier**, le **20/01/2005** à **21:02**

[quote="boutdechou22"]Bonjour à tous,

Sans rentrer dans un débat "moralité et cie",

Mais, dans ce cas précis, elle devra "tuer" deux petits êtres.

Par **boutdechou22**, le **21/01/2005** à **03:00**

Bonsoir et merci pour vos réponses.

Quand j'ai écrit les mots "tuer deux petits êtres", c'étaient ses propres mots, "au lieu d'un seul, il y en a deux".

Ce qui lui a occasionné un trouble beaucoup plus conséquent.

Mea culpa si je me suis mal exprimée.

La petite a décidé de les garder et de faire jouer l'obligation alimentaire entre parents et enfants, ce dont je n'étais pas sûre, mais Olivier a eu la gentillesse de me le confirmer. C'était ce point juridique que je n'osais pas aborder avec elle, en sus de celui du fait que même mineure, l'on ne pouvait la forcer à avorter.

Merci encore

Par **jeeecy**, le **21/01/2005** à **07:46**

on ne peut pas la forcer a avorter mais se rend-elle bien compte de son geste?

s'occuper d'un enfant c'est pas facile, surtout quand on a 16 ans et qu'on ne connaît encore rien ou vraiment pas grand chose à la vie...

en plus cela signifie fini les sorties car il faut s'occuper des gamins...

en plus la il y en a 2 donc ca multiplie par 2 les problemes qu'elle va rencontrer!

c'est pourtant pas sorcier de mettre un preservatif!!!!!!!!!!!!

mais bon la c'est un autre debat

quant à l'obligation alimentaire des parents s'ils sont malins ils peuvent arranger leur insolvabilité et donc la fille se retrouvera toute seule (c'est d'autant plus facile si les parents n'ont pas des revenus énormes...)

Par **margo**, le **21/01/2005 à 08:19**

Mais bon c'est leur fille quand même...

N'ont-ils pas dit ça plutôt comme une menace, ou pour la convaincre d'avorter ?

Par **Olivier**, le **21/01/2005 à 10:10**

[quote="jeeecy":385ii5t5]on ne peut pas la forcer à avorter mais se rend-elle bien compte de son geste?[/quote:385ii5t5]

Justement, elle vient de sauver deux vies donc c'est un geste courageux de sa part (les gamins ont pas demandé à vivre et donc je vois pas pourquoi ils demanderaient à mourir...)

Par **margo**, le **21/01/2005 à 10:26**

c'est clair olivier, mais en même temps ces gamins, ils auront pas de père peut-être, est-ce qu'elle va réussir à les élever seule ? Y'a plein de questions à se poser, et pas seulement : est-ce que je commets un meurtre en avortant ?

Par **jeeecy**, le **21/01/2005 à 10:29**

et va-t-elle pouvoir continuer à faire des études en s'occupant de jumeaux?

quel est son devenir?

Par **Yann**, le **21/01/2005 à 10:35**

Bon on s'écarte du sujet là. Donc rdv en section "actualité" pour la suite du débat qui promet d'être passionné sur pour ou contre l'avortement.

:arrow:

Image not found
[http://juristudiant.celeonet.fr/forum/vphp?t=380](http://juristudiant.celeonet.fr/forum/v...php?t=380)

Dans ce cas, il ne faut pas lui jeter la pierre. Elle est jeune et a fait un choix courageux. Personnellement je n'aurai pas fait comme ça. Mais bon maintenant c'est fait. Qu'elle ne mesure pas bien toutes les conséquences me semble certain. Mais il me paraît plus constructif de la soutenir au lieu de l'enfoncer, des difficultés elle en aura suffisamment pour gérer la situation sans avoir à se retrouver toute seule.